

Réunion du 9 janvier 2014

Point n° 5 inscrit à l'ordre du jour pour information

Mise en place des RAN pour les agents B et C

*
* *

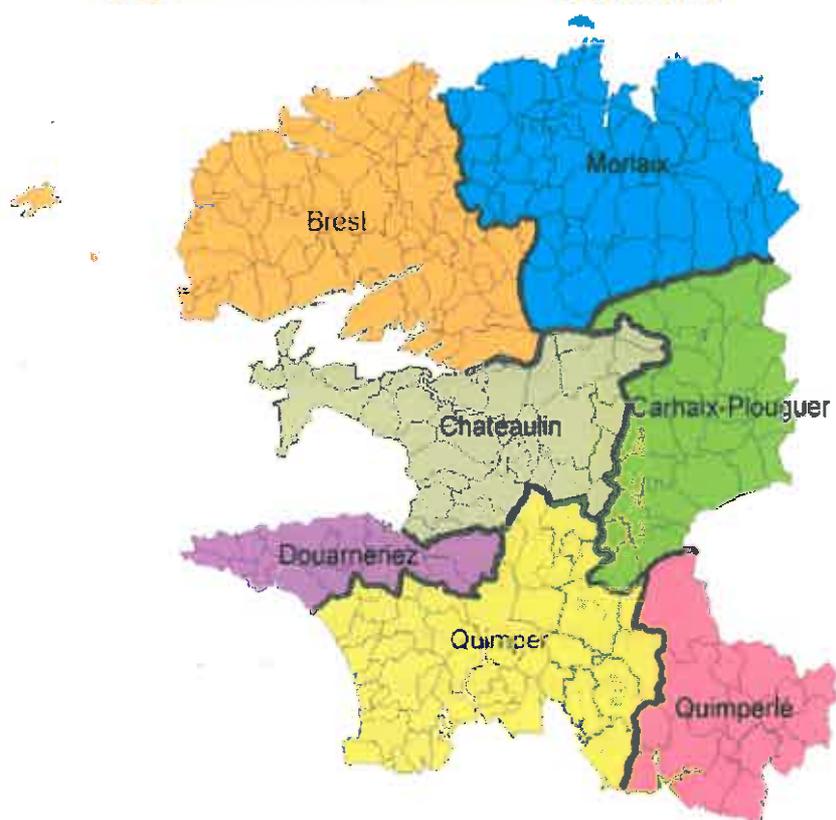
Après une première étape ayant porté sur les mouvements des inspecteurs en 2013, les modalités d'affectation des agents de catégories B et C des filières fiscales et gestion publique seront harmonisées en 2014. Ainsi, même si les mouvements 2014 continueront d'être réalisés par filière, les candidats à mutations bénéficieront de règles de gestion quasiment identiques et pourront tous exprimer un choix géographique (à la résidence d'affectation nationale - RAN) et fonctionnel (à la mission-structure) précis.

Pour permettre cette évolution, il a été nécessaire de déterminer préalablement l'affectation nationale actuelle (RAN et mission structure) de tous les agents B et C de la filière gestion publique. Ce travail a été mené par les services centraux en collaboration avec le service des ressources humaines au cours des mois d'octobre et de novembre. C'est ainsi que la nouvelle affectation nationale des agents B et C de la filière gestion publique figure dans AGORA depuis le 1^{er} novembre 2013.

Une notification individuelle matérialisant cette nouvelle affectation a été adressée à chaque agent. Elle permet à chacun de participer, ou non aux mouvements de 2014 en connaissant son affectation nationale de référence. Il convient de préciser que cette nouvelle affectation nationale ne remet pas en cause l'affectation locale actuellement détenue par les agents concernés. La nouvelle affectation nationale fait référence à une "résidence d'affectation nationale" (RAN). Une RAN englobe, dans une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP. Le Finistère est divisé en 7 RAN : Brest, Carhaix, Châteaulin, Douarnenez, Morlaix, Quimper et Quimperlé. Chaque service du département est rattaché à une RAN.

Les Résidences d'Affectation Nationales

| | |
|------------|--|
| BREST | DAOUJAS LANDERNEAU LANNILIS LESNEVEN PLABENNEC PLOUDALMEZEAU SAINT FERNAN |
| CARHAIX | CHATEAUNEUF-DU-FAOU |
| CHATEAULIN | CRÉZON PLEYBEN |
| DOUARNENEZ | PONT-CROIX |
| MORLAIX | LANDIVISIAU LANMEUR PLOUESCAT PLOUGNEAU GUERLESQUIN ST-POL-DE-LEON ST-THÉOGONNEC |
| QUIMPER | CONCARNEAU FOUESNANT PLOGASTEL-ET- PLOGONOUR PONT-L'ABBÉ ROSPOEDEN |
| QUIMPERLE | PONT-AVEN |



| Affectation locale actuelle | Mission/Structure agent B | Mission/Structure agent C |
|---|---|-------------------------------------|
| Direction | Direction (DIR) | Gestion des comptes publics (GCPUB) |
| Trésorerie (mixte, SPL, GH, OPHLM) Paierie | Gestion des comptes publics (GCPUB) | Gestion des comptes publics (GCPUB) |
| SIP Trésorerie Amende | Fiscalité personnelle (FIPER) | Fiscalité (GESFI) |
| SIP/SIE | Fiscalité personnelle/Fiscalité Professionnelle (FIPRO) | Fiscalité (GESFI) |
| Pôle de Recouvrement Spécialisé | Fiscalité Professionnelle (FIPRO) | Fiscalité (GESFI) |